

## PROGRAMME DE FORMATION

### Renouvellement CACES® R383m Grues mobiles

Références réglementaires :  
Recommandation CNAMTS  
R383m Grues mobiles

Conduite :  
Articles R4323-55 à R4323-57 du  
Code du Travail.

Formation à la sécurité :  
Articles L4141-2, R4141-3 et  
R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis :  
Aptitude médicale, permis de  
conduire (si circulation sur la  
voie publique), compréhension  
du français.

Durée :  
2 jours recyclage et tests CACES®

Nombre d'intervenants :  
1 formateur théorie/pratique sur  
le 1<sup>er</sup> jour et 1 testeur sur le 2<sup>ème</sup>  
jour.

#### Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est  
effectuée en fin de session, elle  
s'appuie sur :

Un questionnaire  
d'évaluation rempli par les  
participants qui a pour  
objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et  
l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de  
techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions  
et les changements mis en  
place
- Engager les participants  
dans leur plan d'action.

• Un bilan oral où chaque  
participant présente les actions  
sur lesquelles il s'engage.  
La présence d'un responsable  
est souhaitable sur ce temps afin  
de mieux accompagner les  
changements de  
comportements des salariés.

## OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de Grues mobiles pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur. (CT R4141-11 et R4141-12).

## PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de grue mobile, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

### Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

### Tests CACES®



Délivré par DEKRA

Certifié par GLOBAL Certification

Suivant les recommandations CNAM R383m, R386, R389, R372m et R390